Image not found or type unknown

A qui revient l'argent sur un compte bancaire au nom propre?

Par **elodie**, le **02/12/2008** à **22:22**

bonjour,

mon beau père est décédé et avait en banque des comptes bancaires et des action en bourses à son propres. Ma belle mère demande à ses 3 enfants une signature de chacun pour qu'elle puisse faire débloqués l'argent figurant sur ces comptes. Elle affirme également qu'ils n'ont aucun droit sur cette argent!!!
est ce vrai ou ont ils droit à une part chacun sur ces comptes et ces action en bourses qui sont au nom propre de mon beau père? merci pour vos réponses qui vont, je l'espère nous éclairés!!
cordialement

Par **psychollama**, le **03/12/2008** à **12:26**

Bonjour Élodie,

Il est bien évident que votre belle-mère n'a aucun droit de vous priver de cet héritage. Prenez contact avec le notaire qui s'occupe de la succession. Il a le devoir de vous répondre sur ce point et servira de médiateur entre votre marâtre (désolé du terme, rien de personnel bien sûr mais il est difficile d'utiliser ce mot de nos jours, je saisis l'occasion) et les descendants de votre père.

Bon courage

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés